

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Bilans et perspectives : nécessité d'une véritable réflexion collective

// MICHEL LACROIX, président
LOUIS GAUDREAU, 3^e vice-président

La conjoncture des calendriers universitaires et des exigences ministérielles fait que l'UQAM est invitée, ces semaines-ci, à fixer les modalités d'enseignement de la session d'automne 2021 et à se prononcer sur la « planification stratégique 2021-2024 », alors même que le développement de la pandémie et de la campagne de vaccination demeurent pleines d'incertitudes et qu'aucun bilan véritable n'a été effectué de notre collectif et subit plongeon dans la réalité parallèle d'une université pandémique. Ceci donne l'impression d'une institution naviguant à vue et ne tirant pas les leçons de son expérience, voire sans mémoire active. Hier encore, nous célébrions le 50^e anniversaire de la fondation de l'UQAM, mais quand vient le temps de nous projeter dans l'avenir, nous avons oublié jusqu'au souvenir de cette célébration récente.

Nous estimons au contraire, au Comité exécutif, qu'il importe de tirer des leçons de l'expérience actuelle, aussi bien pour les effets souvent épuisants du « tout à distance », dans l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité, que pour les dysfonctionnements ou zones grises dévoilées par le chamboulement pandémique au sujet des rouages bureaucratiques de l'UQAM. Cela importe d'autant plus que la capacité à passer à un enseignement quasi totalement à distance, tel que démontré malgré nous, dans les derniers mois, constituera un terrain d'affrontement évident, dans les années à venir, à l'UQAM, au Québec et partout ailleurs. Le spectre du E-Campus qui planait sur « l'Université du futur » a pris des consistances bien plus nettes depuis que tous les campus du Québec se sont téléportés sur Zoom et les récentes nouvelles du gouvernement du Québec, telles que filtrées par le cadre budgétaire annoncé, laissent entrevoir des investissements continus de ce côté (de l'ordre de 85 millions de dollars).

Témoignages sur le travail pandémique

Nous poursuivons donc dans ce numéro le retour réflexif sur notre travail entamé dans le précédent numéro, cette fois avec les résultats d'un sondage mené par le Département de communication sociale et publique. Nous retenons principalement deux choses de la grande diversité des récits qui ont été publiés dans les derniers numéros du *SPUQ-Info* à ce sujet. > p.2

314
avril 2021

SOMMAIRE //

- BILANS ET PERSPECTIVES : NÉCESSITÉ D'UNE VÉRITABLE RÉFLEXION COLLECTIVE, michel lacroix, louis gaudreau -1
- IL EST TEMPS DE RENDRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES SA SOUVERAINETÉ, membres professeurs de la Commission des études -4
- RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC – ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS AVEC L'ASSUREUR ET ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DE L'INVALIDITÉ PAR L'EMPLOYEUR, marc chabot -6
- FRANÇOIS LATRAVERSE (1950-2020), mathieu marion -8
- ROBERT DORÉ (1946-2021), jacynthe giroux -9
- TÉMOIGNAGES SUR LE TRAVAIL EN LIGNE ET À DISTANCE PAR LES PROFESSEUR-ES DU DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION SOCIALE ET PUBLIQUE-9
- LÉA LAURENCE FONTAINE, CHEVALIÈRE ÈS LOI – L'AMIE, LA CAMARADE, LA PROFESSEURE, -12
- RÉACTIONS AUX DÉCLARATIONS DU SPUQ CONCERNANT LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE, benjamin deruelle -13
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -14

RÉGIME D'ASSURANCE
INVALIDITÉ DE L'UQ// 6

bilans et perspectives : nécessité d'une véritable réflexion collective // suite

Premier constat : le travail à distance imposé par la pandémie a considérablement modifié la tâche professorale. Certains y voient des avantages, mais beaucoup plus nombreux-ses sont ceux et celles qui considèrent que le travail à distance a négativement affecté leurs activités et eu des effets concrets sur le type d'enseignement qu'ils.elles ont dispensé, sur les recherches qu'ils.elles ont été en mesure de réaliser ainsi que sur leurs tâches de services aux collectivités.

Ce bilan provisoire et les témoignages sur lesquels il s'appuie n'auront sans doute rien de surprenant pour les professeur-es et maîtres de langue qui ont fait l'expérience concrète du travail universitaire pandémique au cours de la dernière année. Ils contredisent cependant la croyance qui semble avoir motivé bon nombre de décisions, tant de la part du gouvernement du Québec que des administrations universitaires, selon laquelle la pandémie n'aurait à peu près rien changé à ce que nous faisons. Le discours que l'on nous a servi était approximativement le suivant : « vous étiez habitué-es à travailler de l'extérieur de l'université, sauf pour l'enseignement, mais comme vous vous adressez à un public adulte, les logiciels se substitueront aisément à vos prestations en classe. Et rappelez-vous que vous faites partie des privilégié-es qui ont encore un emploi. » Ces arguments ont justifié les refus répétés de la direction à nos demandes d'allègement et de soutien. Les témoignages présentés dans le *SPUQ-Info* offrent un tout autre regard sur la dernière année et illustrent l'écart entre la représentation simplifiée qu'entretiennent la direction et le gouvernement au sujet du travail des professeur-es et maîtres de langue et celui qu'ils-elles accomplissent réellement.

Nous remarquons en deuxième lieu que les difficultés identifiées par les collègues ne sont pas des problèmes passagers liés à la nouveauté de la situation, comme on a parfois pu le laisser entendre. Les témoignages montrent bien que ces difficultés sont inhérentes au travail à distance et qu'elles touchent au cœur et à la nature de notre activité. Par exemple, les professeur-es et maîtres de langues nous ont dit que l'enseignement en ligne tendait à individualiser et alourdir les communications avec les étudiant-es et qu'il les contraignait

à réviser à la baisse le contenu et les objectifs de leurs cours. Ils et elles nous ont également confié que le surcroît de temps structurellement requis par l'enseignement en ligne empiétait considérablement sur celui qu'ils et elles pouvaient consacrer à la recherche; que le travail à distance nuisait au dynamisme des équipes de recherche et aux projets en partenariat. Enfin, plusieurs ont constaté que les services aux collectivités à distance les obligeaient à traiter par courriel des situations qui pouvaient autrefois se régler plus rapidement en personne (et de façon potentiellement moins conflictuelle) et qu'ils ajoutaient des étapes administratives à des tâches qui en comportaient déjà amplement. Le « tout à distance » a soumis notre travail à des changements fondamentaux qui n'ont rien d'éphémère ou transitoire. Et s'il est de plus en plus raisonnable d'envisager un retour progressif à la normale d'ici les prochains mois, ce n'est pas parce que le simple passage du temps aura eu raison de ces irritants ou parce que la direction aura fait preuve de considération pour le véritable travail de professeur-e et de maître de langue, mais plutôt parce qu'un vaccin est désormais largement disponible.

Il est alors possible que se pose assez rapidement et malgré tout la question du maintien des « acquis » du travail pandémique. Avant de consentir à quelque changement de cette nature, il faudra d'abord nous assurer qu'ils correspondent à la volonté collective des professeur-es et des maîtres de langue et surtout, qu'ils soient rigoureusement encadrés afin d'éviter qu'ils n'altèrent ou ne diluent – comme ce fut le cas au cours des derniers mois – l'essence même de notre travail.

L'UQAM à distance et en région : quel futur pour notre campus au centre-ville ?

Nous avons eu le déplaisir de constater, au cours de l'année, que les cours offerts dans les campus régionaux ont permis à l'administration de contourner la convention collective, en dépassant la moyenne globale fixée comme plafond pour les cours de 1^{er} cycle (plafond plutôt qu'« objectif », comme on le sous-entend trop souvent avec l'expression « moyenne-cible »). En effet, l'ensemble des cours rattachés, en 2020-21

aux campus régionaux (rattachement qui peut nous rendre perplexes, puisque ces cours étaient offerts tout aussi à distance que les autres) ont eu une moyenne de près de 50 étudiant-es, portant la moyenne globale au 1^{er} cycle à 41,6, dépassant ainsi nettement le chiffre de 41 fixé par la convention collective dans la clause 10.32. Cet écart peut paraître mince, mais il représente un écart de 90 charges et aurait dû conduire l'administration à verser les économies ainsi réalisées aux départements, à savoir une somme de près de 1 000 000 \$ (c'est pourquoi le SPUQ a déposé un grief à ce sujet). La discussion sur les charges offertes dans les campus régionaux nous a aussi permis de découvrir que les directions de programme et de département n'avaient aucun contrôle véritable sur les cours offerts dans ces campus, que dans certains cas le déplacement corollaire des étudiant-es des cours du centre-ville vers ceux des campus régionaux engendre des fermetures de cours au centre-ville, des obligations d'enseigner dans les campus en région et parfois la nécessité d'inscrire dans les campus régionaux des étudiant-es souhaitant suivre leurs cours au centre-ville. Aussi faut-il alerter les collègues, à cet égard : une fois qu'une direction de programme ou de département a donné son feu vert pour l'ouverture d'un programme dans les campus régionaux, la gestion de l'offre de cours leur échappe complètement, obéissant alors à une structure parallèle, qui ne rend de comptes ni aux départements, ni à la Sous-Commission des ressources, ni à la Commission des études. Ceci engendre une double comptabilité des charges de cours, ainsi qu'un découplage entre offre de cours et responsabilité académique, qui sont contraire à l'esprit et à la structure de l'UQAM.

Nous avons découvert que cette double comptabilité, cette absence de reddition de comptes, permettait à la Direction de contourner la convention collective au moment même où elle annonçait en grandes pompes, en présence de la Ministre de l'Enseignement supérieur, l'ouverture d'un nouveau campus régional à Saint-Constant, dans le comté même de cette ministre (quel hasard!), ceci sans que cette ouverture n'ait été discutée et approuvée au préalable par la Commission des études ou le Conseil d'administration de l'UQAM. Il y a par



conséquent de réelles inquiétudes, au sujet du développement et de l'administration de ces campus régionaux.

Il ne s'agit pas de remettre en question leur existence même : certains, comme celui de Laval, existent depuis plus de 40 ans, et ils peuvent bel et bien contribuer à atteindre une des missions fondamentales de l'UQAM, celle de favoriser l'accessibilité aux études supérieures des étudiant-es à temps partiel. Cependant, un bilan fondé sur des données précises et communes serait très certainement nécessaire, étant donné les enjeux mentionnés ci-dessus, lesquels vont très certainement s'aviver dans les prochaines années, si une réflexion collective ne mène à des balises claires à leur égard : les inscriptions dans ces antennes régionales comptent désormais pour près de 10 % du total des inscriptions de premier cycle. En fait, c'est l'ensemble de l'offre de cours de l'UQAM qui mériterait d'être ainsi revue, de façon à ce que la place respective des campus régionaux, de la formation à distance et des cours offerts en présence au centre-ville soit évaluée et que cet examen guide le développement de l'UQAM dans les prochaines années. Ceci touche du même souffle les enjeux pédagogiques, le rapport aux missions fondamentales de l'UQAM et les conditions de travail.

Quelle forme d'accessibilité, d'inclusion visons-nous? Souhaitons-nous toujours favoriser la diplomation des étudiant-es de première génération, les parents-étudiant-es, dont les mères monoparentales, les étudiant-es effectuant un retour aux études à temps partiel? Si oui, quelle est la meilleure manière de favoriser leur diplomation : les cours au centre-ville, les cours de soir, les cours dans les campus régionaux, les cours à distance? Comment concilier cet objectif avec celui de développer une UQAM « rayonnante », c'est-à-dire de recruter sans cesse davantage d'étudiant-es internationaux-ales, ceci le plus souvent à partir de considérations financières, de la compétition sur le « marché universitaire transnational », plutôt qu'en fonction de valeurs cosmopolites ou des effets sur le développement du savoir et des liens entre les étudiant-es et professeur-es. L'UQAM n'aurait-elle pas pu envisager son rôle, dans le système universitaire québécois, comme pouvant la mener à être un lieu de rencontres et d'échanges, de « brassage »

social et culturel entre ces catégories diverses d'étudiant-es, un lieu de contact par excellence entre la culture québécoise francophone, celle de nos étudiant-es, venus d'à travers le Québec, celle étudiée et créée par nos professeur-es et chargé-es de cours, celle des milieux sociaux dans lesquels s'enracinent nos services à la collectivité, et les étudiant-es internationaux-ales?

L'exercice de la consultation sur la « planification stratégique » aurait pu faire surgir ces questions et permettre de réfléchir en profondeur au développement de l'UQAM, dans les prochaines années, y compris au sujet de son inscription au centre-ville et dans l'urbanité montréalaise. De même, elle aurait pu nous inviter à identifier toutes ces tâches bureaucratiques fastidieuses que le cours normal des choses mène toute administration à développer (un problème? deux formulaires!) et qui pèsent de plus en plus lourdement sur les épaules des professeur-es assumant des tâches de services à la collectivité. Ceci de manière à simplifier ou carrément éliminer ces tâches. Mais le caractère extrêmement flou et essentiellement « publicitaire » des axes esquissés dans la planification stratégique n'incitait guère à se lancer dans de telles réflexions.

Bien d'autres enjeux auraient pu et dû être abordés, dans le cadre de cet exercice quinquennal, en articulant bilan critique des dernières années (dont notre année pandémique), discussions sur les enjeux actuels et hypothèses sur l'avenir. Deux d'entre eux sont abordés dans les pages suivantes, ceux du rôle et des responsabilités de nos instances collégiales, parmi lesquelles la Commission des études, dont la souveraineté a été régulièrement mise à mal depuis un an, et celui des libertés universitaires, principal objet des débats récents sur les universités, principalement dans une perspective centrée sur l'enseignement, mais qui concerne tout aussi bien la recherche et les prises de parole publiques, trop souvent sources de cyberharcèlement. Sans faire une énumération complète des questions laissées de côté, dans les documents de consultation de la présente planification stratégique, énumération qui ne pourrait qu'être fastidieuse, mentionnons tout de même en quelques mots ceux qui ont été au cœur des discussions syndicales et uqamiennes des dernières années et qui

mériteraient une véritable stratégie, une véritable planification, pour s'y attaquer collectivement : le taux alarmant de détresse psychologique et d'épuisement chez les professeur-es, la lutte contre le racisme et la diversification du corps professoral et l'urgence environnementale.

Malheureusement, aucun de ces bilans, aucune de ces réflexions n'ont été effectués ni même proposés par la consultation actuelle. Aucune refonte de programme ne serait acceptée, si elle était basée sur un semblable exercice, aussi limité dans sa profondeur. Mais puisqu'il s'agit de l'UQAM au grand complet, cela serait acceptable? Qu'à cela ne tienne! Le Comité exécutif du SPUQ veillera à ce que de telles discussions aient lieu tout de même, que ce soit dans les pages du *SPUQ-Info* ou dans les réunions syndicales.

Aussi dans ce numéro

Au cours des derniers mois, nos représentants à la Table réseau de négociation sur le régime de retraite et les assurances collectives ont conclu deux lettres d'entente avec les employeurs du réseau UQ et Desjardins Assurances. Celles-ci portent respectivement sur le règlement des différends avec l'assureur et sur la gestion de l'invalidité par l'employeur. Elles créent de nouvelles obligations pour l'assureur et l'employeur en matière de confidentialité et de communications avec les assuré-es. Elles précisent également le rôle du médecin traitant dans le cadre d'un retour au travail. Marc Chabot, qui est professeur au Département des sciences comptables de l'UQAM et porte-parole syndical à la Table réseau, nous en résume ici le contenu.

Quelques collègues ont également eu la générosité de rédiger un hommage à d'anciens professeur-es de l'UQAM décédé-es au cours de la dernière année. Nous remercions Mathieu Marion, du Département de philosophie, d'avoir écrit quelques mots en souvenir de François Latraverse et Jacinthe Giroux, du Département de formation et d'éducation spécialisées, d'avoir fait de même pour Robert Doré. Enfin, nous reproduisons le texte cosigné par 5 collègues du Département de sciences juridiques à l'occasion du décès de la professeure et militante syndicale Léa Laurence Fontaine, survenu en janvier 2021. □



Il est temps de rendre à la Commission des études sa souveraineté

// Les membres professeurs de la Commission des études :

Paul Arseneault, Département de marketing, École des sciences de la gestion,
Pierre Barrette, École des médias, Faculté de communication,
Thomas Berryman, Dép. de didactique; Faculté des sciences de l'éducation,
Benjamin Deruelle, Département d'histoire, Faculté des sciences humaines,
Jean-François Hamel, Département d'études littéraires, Faculté des arts,
Christophe Hohlweg, Département de mathématiques, Faculté des sciences,
Issiaka Mandé, Département de science politique, Faculté de science politique.

Avant de décrire les difficultés auxquelles elle fait face depuis près d'un an, sans doute convient-il de rappeler ce qu'est la Commission des études. En vertu de la Loi sur l'Université du Québec, elle est l'instance chargée d'organiser l'enseignement et la recherche. Conformément à la convention collective du SPUQ, qui précise ses pouvoirs et sa composition, la Commission prépare et soumet pour approbation au Conseil d'administration « les règlements et politiques relatifs à l'enseignement, à la recherche et à la création ». Sa juridiction s'étend de la « programmation académique » (la qualité de la formation, l'évaluation des programmes, l'émission des diplômes, etc.) jusqu'à la « cohérence générale au sein de l'établissement » (la coordination entre départements, facultés, écoles, chaires, centres, etc.) Surtout, sa composition place la mission fondamentale de l'université entre les mains des professeur-es et des étudiant-es en leur accordant près des deux tiers des voix. La Commission est en effet constituée de la rectrice, de deux vice-recteurs, de trois chargé-es de cours, de deux employé-es de soutien, de sept étudiant-es et de sept professeur-es. Elle actualise ainsi un idéal universitaire fondé sur l'association libre et autonome des professeur-es et des étudiant-es, qui se portent solidairement responsables des orientations et du développement de leur institution en matière d'enseignement, de recherche et de création. Or, depuis les débuts de la pandémie, la souveraineté de la Commission a été plus d'une fois mise à mal. C'est cette situation préoccupante que nous voulons porter à l'attention de nos collègues.

Tout commence au printemps dernier, avec la fermeture des universités et la brusque transition vers l'enseignement à distance. Pour répondre à la crise pédagogique provoquée par la crise sanitaire, la Commission des études est convoquée à cinq réunions extraordinaires (17 mars, 19 mars, 3 avril, 28 avril, 14 mai), en plus de deux réunions ordinaires (14 avril, 9 juin), toujours par visuoconférence. Des tensions se manifestent immédiatement, quand les commissaires constatent que l'ordre du jour des réunions extraordinaires est cadencé : selon les procédures de délibération du Règlement de régie interne, seule une décision unanime des commissaires permet de le modifier, interdisant de ce fait toute discussion qui s'éloigne un tant soit peu des propositions rédigées par la direction. Qui plus est, sous prétexte d'urgence, l'ordre du jour et les propositions à l'étude ne sont communiqués que quelques heures avant la réunion, parfois même en séance, malgré la gravité des circonstances qui exigent des décisions

réfléchies et concertées. Au fil des semaines, la circulation de la parole au sein de la Commission devient plus difficile, la rectrice intervenant à titre de présidente pour limiter la durée des échanges et, en cours de délibération, pour écarter des interventions qu'elle juge répétitives ou non pertinentes. Et un argument surgit, qui ne cessera plus d'être brandi par la direction au cours de l'automne : une résolution de la Commission des études ne serait légitime que si sa mise en œuvre n'a aucune incidence financière; les décisions générant le moindre coût, même si elles concernent directement l'enseignement, la recherche et la création, seraient de la juridiction exclusive du Conseil d'administration. Une interprétation aussi réductrice du mandat de la Commission ressemblait fort à une tentative pour bâillonner les commissaires et pour transférer une part de leurs responsabilités aux administratrices, administrateurs du Conseil, parmi lesquels, faut-il le rappeler, les professeur-es et les étudiant-es sont minoritaires. Plus fondamentalement, l'argument paraît fallacieux : toute décision en matière d'enseignement, de recherche et de création n'a-t-elle pas, directement ou non, des implications financières ?

C'est un bras de fer, arbitré par la direction, qui s'amorce alors entre la Commission et le Conseil. Le 9 juin, la Commission se prononce sur les modalités académiques des sessions d'été et d'hiver et adopte une série de résolutions (2020-CE-13948, 2020-CE-13949, 2020-CE-13950, 2020-CE-13951) qui proposent la reconduction de la mention succès/échec, la non-comptabilisation des sessions d'absence aux cycles supérieurs, la reconnaissance de la charge de travail des enseignant-es et le plafonnement des groupes-cours pour assurer la qualité de la formation et de l'encadrement en contexte de pandémie. Le 23 juin, au moment où la communauté universitaire entre en dormance, le Conseil se range à l'avis de la direction et rejette la totalité de ces recommandations. Les administratrices, administrateurs iront jusqu'à faire la leçon aux commissaires en observant que certaines de leurs recommandations « s'écartent du mandat de la Commission des études » (2020-A-18509), oubliant qu'eux-mêmes venaient d'intervenir sur plusieurs enjeux académiques relevant de la juridiction de la Commission. Au-delà de l'anecdote, cet épisode est révélateur d'un déficit démocratique qui porte atteinte à la souveraineté de la Commission. De toute évidence, comme le montre le procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 juin, les membres de la direction ne se sentent pas liés par les décisions de la Commission, alors même qu'ils participent au vote. Certes, la rectrice et le vice-recteur à la Vie académique ont acheminé les résolutions des commissaires au Conseil, mais en enjoignant les administratrices, administrateurs à ne pas leur donner suite. En clair, la direction se reconnaît le droit de se désolidariser des décisions de la Commission si elles ne lui conviennent pas, y compris en matière d'enseignement, et d'inviter formellement le Conseil à les renverser. Si la direction n'a pas la responsabilité de défendre les résolutions de la Commission devant le Conseil, on se demande bien comment ce dernier pourrait les accueillir favorablement.



Ce dialogue de sourds atteint son point culminant à l'automne. Le 13 octobre, dans la continuité des résolutions du printemps, la Commission propose la mise en œuvre de plusieurs mesures pour limiter les impacts de la crise pédagogique à la session d'hiver (2020-CE-13976). Ni les modifications au calendrier, ni la non-comptabilisation des sessions d'absence aux cycles supérieurs, ni la reconnaissance de la charge de travail des enseignant-es, ni le plafonnement des groupes-cours ne seront toutefois discutés à la réunion du Conseil du 29 octobre, la direction ayant décrété entretemps que ces sujets ne relevaient pas de la compétence de la Commission. Devant cette fin de non-recevoir, le 10 novembre, la Commission réplique avec fermeté en reconnaissant « la charge de travail que représente l'adaptation, l'encadrement et l'évaluation d'un cours en non-présentiel, et son incidence sur l'expérience pédagogique, à tous les cycles d'études » et en réaffirmant « la nécessité d'adopter en toute urgence des mesures de soutien et d'accommodement à la hauteur de cette situation pédagogique d'exception ». Du même souffle, la résolution de la Commission « déplore l'absence de préoccupations pour la mission académique de l'UQAM et pour la qualité de travail et d'études des membres de la communauté manifestée dans les décisions récentes du Conseil d'administration » (2020-CE-13982). Le 3 décembre, à l'issue d'un vote contrasté, qui témoigne de divisions internes, le Conseil refuse de reconsidérer ses décisions antérieures et décide de ne pas répondre aux griefs que lui ont adressés les commissaires. Autrement dit, la résolution de la Commission reste lettre morte. Un détail est hautement significatif : la résolution du 10 novembre, superbement ignorée par le Conseil d'administration, avait pourtant été adoptée à l'unanimité, sans que la rectrice et les vice-recteurs ne se manifestent pour demander le vote et marquer leur dissidence. C'est dire que même les décisions unanimes de la Commission des études paraissent ne plus engager la direction.

Nous, commissaires professeurs, issus des sept facultés de l'UQAM, souhaitons sortir de cette logique d'opposition, qui crée un climat de méfiance dans les instances et qui risque à terme de miner la légitimité aussi bien des décisions de la Commission et que des décisions du Conseil. En effet, que représenterait un Conseil d'administration qui ne serait plus que la chambre d'enregistrement des volontés de la direction? Et que serait une Commission des études dont les avis seraient strictement consultatifs, sans force exécutoire? Et n'est-il pas inquiétant, particulièrement face à la crise qui frappe notre mission d'enseignement, de recherche et de création, d'assister à un tel blocage des instances? Il va sans dire qu'aucun commissaire parmi nous ne croit que le Conseil d'administration devrait aveuglément et systématiquement approuver les recommandations de la Commission : aucune instance n'est infaillible, toute juridiction a ses limites. Mais nous croyons qu'il est inacceptable que la direction invite à répétition le Conseil à faire fi des résolutions de la Commission, voire à empiéter sur ses pouvoirs. Qu'on nous permette enfin de rappeler que la rectrice, en des circonstances semblables, alors qu'elle était elle-même commissaire et qu'une consultation sur le plan stratégique de l'UQAM était en cours, avait personnellement appuyé une résolution (2015-CE-12629) demandant à la direction de l'époque de « respecter les décisions prises par la Commission des études ». Six ans plus tard, devant un autre plan stratégique, qui reste aussi silencieux que le précédent sur la vie démocratique de notre institution et sur l'équilibre des pouvoirs et des contre-pouvoirs qui garantit la qualité et la richesse de nos délibérations, nous ne disons pas autre chose : il est temps de rendre à la Commission des études sa souveraineté. □

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Jeudi 29 avril à 9 h 30, ZOOM

Vous recevrez dans les prochains jours l'information relative aux postes de professeur.es à pourvoir aux instances de l'UQAM.

Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif

Lors de l'Assemblée générale du 29 avril, il y aura des élections aux postes suivants du Comité exécutif et du Conseil exécutif.

AU COMITÉ EXÉCUTIF – CANDIDATURES REÇUES :

Présidence : Geneviève Hervieux, Département d'organisation et ressources humaines

1^{re} vice-présidence : Henriette Bilodeau, Département d'organisation et ressources humaines

2^e vice-présidence : Frédéric Fournier, Département de didactique

AU CONSEIL EXÉCUTIF – REPRÉSENTANTES, REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ – CANDIDATURE REÇUE :

Communication : Emily Rosales, École de langues

Science politique et droit :

Sciences de l'éducation :

Les professeures, professeurs et les maîtres de langue peuvent poser leur candidature jusqu'au début de la période d'élection, lors de l'Assemblée générale.

Régime d'assurance invalidité de l'Université du Québec

Entente relative au traitement des réclamations et au règlement des différends avec l'assureur et entente concernant la gestion de l'invalidité par l'employeur

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et porte-parole syndical à la Table réseau de négociation sur le régime de retraite et les assurances collectives

En novembre dernier, après plusieurs mois de négociation, les parties à la Table réseau de négociation sur le régime de retraite et les assurances collectives ont signé une lettre d'entente en vue de l'adoption de Lignes directrices concernant le traitement des réclamations et le règlement des différends en cas d'invalidité. Cette lettre d'entente complète, en quelque sorte, l'article des conventions collectives portant sur les assurances collectives (la clause réseau) et le contrat d'assurance invalidité entre l'Université du Québec et Desjardins Assurances. Elle crée des obligations pour l'assureur, obligations que l'employeur a dorénavant le devoir de faire respecter.

Une deuxième lettre d'entente, intitulée Procédure relative à la gestion de l'invalidité, a été signée il y a quelques semaines concernant, cette fois, les obligations de l'Université elle-même lors d'une absence pour invalidité. Elle crée des obligations pour l'employeur, obligations qui devront être respectées.

Ces deux lettres d'entente, disponibles sur le site du SPUQ, prévoient des mesures spécifiques afin d'assurer une gestion équitable des dossiers d'invalidité dans le respect des droits fondamentaux et de la capacité des personnes en état d'invalidité. Les travaux se poursuivent à la Table réseau en vue de l'amélioration des protections liées à des problèmes de santé psychologique et de la révision de l'assurance invalidité de courte durée.

À maintes reprises au cours des dernières années, le CIRRAC (soit le Cartel intersyndical sur le régime de retraite et les assurances collectives) a fait part de son insatisfaction concernant le traitement des réclamations par Desjardins Assurances (Desjardins). En 2018, avec l'aide de M^e Pierre Grenier et de M^e Michel Gilbert de chez Melançon Marceau Grenier Cohen, le CIRRAC a examiné différentes pistes de solutions afin de répondre aux préoccupations des syndicats. Il est ressorti de ces discussions que les solutions recherchées devaient se situer davantage au niveau de la structure et des processus applicables et qu'il n'était pas nécessaire, dans l'immédiat du moins, de proposer

des modifications au contrat d'assurance actuellement en vigueur. Voici, en résumé, les principaux changements obtenus par le CIRRAC.

Obligation de confidentialité

Il est expressément stipulé que le Service des ressources humaines (SRH) a l'obligation d'assurer la confidentialité du dossier de la personne salariée durant toute la procédure relative à la gestion de l'invalidité. La cause de l'absence ou le diagnostic doivent demeurer en tout temps confidentiels. Cette obligation imposée à l'employeur est une obligation stricte, une

obligation de résultat. L'Université devra donc prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son obligation.

Cette obligation de confidentialité vise également l'assureur. Il est en effet mentionné dans les *Lignes directrices* que l'assureur ne doit communiquer à l'employeur que des renseignements généraux qui ne sont pas de nature médicale tels que le pronostic du médecin traitant et les limitations fonctionnelles dont l'employeur devra tenir compte pour le retour au travail.

Communications entre l'assureur et l'adhérent

En février 2019, à la demande de la partie syndicale, les représentants de Desjardins furent invités à une rencontre de la Table réseau de négociation. Nous avons alors appris que, dans tous les cas ou presque, Desjardins communique par téléphone avec l'adhérent. Il s'agit d'ailleurs d'une exigence qui fait partie de leur « protocole ». À leurs dires, ce premier contact favoriserait une approche davantage personnalisée. L'adhérent doit s'attendre à recevoir un appel cinq à sept jours après la réception de la demande de prestations. D'autres appels téléphoniques suivront pour s'informer de son état de santé et faire le suivi des visites médicales.

Plusieurs personnes apprécient cette façon de faire et souhaitent continuer à bénéficier des ressources et du soutien de l'assureur. D'autres, au contraire, considèrent ces nombreux appels comme une forme de harcèlement, une source de stress inutile qui ne ferait qu'aggraver leurs problèmes de santé. Pour le CIRRAC, il était essentiel de



baliser les communications entre l'assureur et l'adhérent.

Dans la mesure où l'adhérent privilégie un mode de communication plutôt qu'un autre, sa volonté doit être en tout temps respectée. Il est maintenant clairement indiqué dans les *Lignes directrices* que l'adhérent n'est pas obligé de parler à l'assureur pour que sa demande de prestations d'invalidité soit acceptée.

Communications avec l'employeur

Le respect du mode de communication privilégié par la personne salariée s'applique également à la gestion de l'invalidité par l'employeur. Le SRH a dorénavant l'obligation de s'informer du moyen de communication privilégié par la personne salariée. Le moyen de communication choisi devra obligatoirement être utilisé par le SRH durant toute la durée de l'absence.

De plus, advenant que le gestionnaire veuille maintenir le contact pendant l'invalidité, le SRH devra obligatoirement vérifier au

préalable si la personne salariée accepte d'être contactée par le gestionnaire, étant par ailleurs clairement établi que son refus n'entraînera aucun préjudice.

Demandes d'évaluation médicale

Lors de notre rencontre avec les représentants de Desjardins, nous avons voulu en savoir davantage sur les nombreuses demandes d'évaluation médicale. Il appert qu'en cas d'arrêt de travail de nature psychologique et d'une durée de trois à six mois, 100 % des réclamants devront fournir des informations supplémentaires. Lorsqu'un retour progressif se prolonge de façon indue ou que l'état de santé ne progresse plus – selon les critères de Desjardins –, des démarches seront entreprises auprès du médecin traitant pour discuter de la situation et valider certaines informations.

Il est maintenant prévu dans les *Lignes directrices* que si des renseignements médicaux sont demandés ou si un rapport supplémentaire doit être complété par le médecin traitant, l'assureur a l'obligation

d'informer la personne salariée à l'avance de la période couverte et des renseignements à fournir.

Rôle du médecin traitant pour le retour au travail

Il est stipulé dans les *Lignes directrices* que le retour au travail se fera uniquement lorsque le médecin traitant l'autorisera. Il est aussi indiqué que la mise en place d'un programme de réintégration progressive doit s'effectuer en partenariat avec le médecin traitant, l'employeur et le représentant de l'assureur.

Plutôt que d'envisager une forme quelconque d'arbitrage médical en cas de désaccord entre le médecin traitant et l'assureur, arbitrage qui bien souvent ne fait qu'ajouter au désarroi de la personne en état d'invalidité, le CIRAC a proposé de distinguer les situations où le désaccord porte sur les limitations fonctionnelles de celles concernant les modalités du retour progressif et les mesures d'accommodement.

En cas de désaccord sur les limitations fonctionnelles, que ces limitations soient de nature physique ou psychologique, c'est l'opinion du médecin traitant qui doit prévaloir. Une fois l'aptitude de faire certaines tâches établies selon les limitations fonctionnelles identifiées par le médecin traitant, c'est à l'assureur en collaboration avec l'employeur de déterminer la meilleure solution pour le retour progressif. Par ailleurs, il demeure toujours possible pour l'adhérent de contester la décision de l'assureur.

Contestation de la décision de l'assureur

Nous avons demandé quels étaient les recours de l'adhérent pour contester la décision de l'assureur. On nous a répondu que Desjardins évitait de publiciser le processus de contestation. Débuter une relation en mentionnant à l'adhérent qu'il a le droit de contester générerait, aux dires des représentants de Desjardins, plus de suspicion que de confiance. Pour le CIRAC, il était au contraire fondamental

LA TABLE RÉSEAU DE NÉGOCIATION

La Table réseau de négociation est la seule instance habilitée à modifier le régime de retraite de l'Université du Québec et à modifier les contrats d'assurances collectives. Les dispositions à cet effet se retrouvent dans chacune des conventions collectives des établissements. C'est ce que l'on appelle la clause réseau.

Le CIRAC, soit le Cartel intersyndical sur le régime de retraite et les assurances collectives, regroupe les 28 syndicats et associations de tous les établissements du réseau de l'Université du Québec. Les membres de la partie syndicale à la Table réseau sont désignés par le CIRAC, de qui ils reçoivent leurs mandats. Toute modification au régime de retraite ou aux assurances collectives doit faire l'objet d'une entente à la Table réseau.

La partie patronale à la Table réseau reçoit ses mandats de la CARH, soit la Commission sur l'administration et les ressources humaines, qui regroupe les vice-rectrices et les vice-recteurs à l'administration et aux ressources humaines des universités constituantes ainsi que les directrices et les directeurs de l'administration de l'Institut de recherche et des écoles supérieures.

Les pouvoirs de la Table réseau concernent uniquement le Règlement du RRUQ (le régime de retraite) et les assurances collectives. Dans chacune des conventions collectives, il existe par ailleurs d'autres dispositions, négociées par chacun des syndicats et leur employeur respectif, qui concernent la retraite et les absences pour invalidité. C'est le cas notamment des modalités de retraite anticipée et des règles concernant les retours progressifs qui sont souvent différentes.

Régime d'assurance invalidité de l'Université du Québec// suite de la page 7

que les personnes salariées soient pleinement informées de leurs droits. Il faut mieux informer et rendre davantage accessible la procédure de traitement des plaintes.

Si la demande de prestations est refusée ou si les prestations cessent d'être versées (parce que les documents demandés n'ont pas été reçus ou pour toute autre raison), l'assureur a dorénavant l'obligation d'expliquer par écrit à l'adhérent les motifs du refus ou de la cessation de paiement, de même que les directives relatives au processus de contestation. Plutôt que d'un simple renvoi au site de l'assureur, nous avons exigé et obtenu que le processus de plaintes chez Desjardins soit compris dans l'entente sur les *Lignes directrices*. Nous avons également

fait reconnaître que le droit de l'adhérent de recevoir une copie de son dossier soit consigné par écrit.

Droit d'être accompagné

Si le dossier est refusé par l'assureur, le SRH communique avec la personne salariée afin de discuter des options possibles. Le SRH doit alors l'informer qu'elle a le droit d'être accompagnée par la personne de son choix lors des échanges la concernant.

Conclusion

Le CIRAC est d'avis que ces deux lettres d'entente constituent une réponse

appropriée aux préoccupations des syndicats concernant le traitement des réclamations et le règlement des différends avec l'assureur. La procédure relative à la gestion de l'invalidité par l'employeur sera désormais la même dans tous les établissements de l'Université du Québec et pour toutes les catégories d'emplois, ce qui n'était vraisemblablement pas le cas auparavant.

Le Service des ressources humaines de chacun des établissements a l'obligation de veiller à l'application de ces deux lettres d'entente et de prendre les mesures nécessaires pour informer les personnes salariées des différentes étapes entourant une absence pour invalidité. □

NDLR : *Le SPUQ a décidé de renouer avec l'habitude de rendre hommage aux collègues récemment décédés, qu'ils-elles soient encore à l'emploi de l'UQAM ou retraités. Nous vous remercions à l'avance de nous tenir informés des décès de collègues ou d'ex-collègues car ceux-ci ne sont pas tous portés à notre connaissance. Nous ferons alors le nécessaire pour qu'un hommage leur soit rendu dans les pages du SPUQ-Info par des collègues qui les connaissaient bien.*

François Latraverse (1950-2020)

// Mathieu Marion, Département de philosophie, directeur du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)

François Latraverse, professeur retraité du Département de philosophie de l'UQAM, est mort le 5 avril 2020. Né le 26 avril 1950, il a débuté dès 1969 des études en parallèle, en philosophie et en linguistique, au baccalauréat à l'UQAM. Il obtiendra par la suite un D.E.A. en linguistique de l'Université de Provence (Aix) en 1976, et un doctorat en philosophie de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) en 1983. Il était professeur au Département de philosophie de l'UQAM depuis 1978, titularisé en 1988.

Spécialiste de philosophie du langage, François Latraverse a publié *La pragmatique : histoire et critique* en 1987. Il a aussi publié de nombreux articles en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) sur la philosophie de Ludwig

Wittgenstein, dont certains furent recueillis dans *La sombra del lenguaje : Estudios sobre Wittgenstein* (1985). En parallèle avec ces travaux, il a aussi publié sur le milieu culturel viennois dont est issu Wittgenstein, étant entre autres co-éditeur du volume *Vienne au tournant du siècle* (1988). Il a aussi beaucoup traduit dont *Ludwig Wittgenstein-Paul Engelmann. Lettres, rencontres, souvenirs* (2010).

François Latraverse a aussi publié sur la philosophie de C. S. Peirce. Il a animé pendant de nombreuses années, au Département de philosophie, le groupe de recherche Peirce-Wittgenstein et il dirigera le projet d'édition du volume 7 de l'édition de référence, *The Writings of C. S. Peirce. A Chronological Edition*. Son intérêt pour la sémiotique a mené à d'autres publications dans ce domaine, il fut d'ailleurs directeur du doctorat en sémiologie de l'UQAM de 1999 à 2003¹. Pour n'en citer qu'un seul,

son texte « Signe, proposition, situation : éléments pour une lecture *Tractatus logico-philosophicus* » (*Revue internationale de philosophie*, 2002) propose une lecture sémiotique originale du livre de Wittgenstein, qui est à la fois une synthèse de sa pensée sur Peirce et Wittgenstein et une contribution importante à l'interprétation de cet ouvrage majeur.

Ceux qui l'ont connu se rappelleront sa maîtrise hors pair de la langue française, son sens de l'humour, sa minutie et son érudition. Ces qualités sont illustrées dans un canular étonnant, « Une réflexion sémiotique slave au XI^e siècle : Jan Sjusvuk » (*RS/SI*, 2000). Elles étaient aussi fort appréciées de ses étudiant-es, auprès desquels son enseignement et sa personnalité attachante ont laissé des souvenirs indélébiles. □

1. Depuis 2019, le nom du programme est le Doctorat interdisciplinaire en études sémiotiques.



Robert Doré (1946-2021)

// Jacynthe Giroux, Département d'éducation et formation spécialisées

Robert Doré, membre fondateur et premier directeur du Département d'éducation et formation spécialisées, est décédé le 6 février 2021. Il laisse dans le deuil non seulement ses anciens collègues, mais également tous les professeur-es ayant œuvré au sein du département depuis sa création en 2003.

Sa carrière de chercheur a été entièrement consacrée au domaine de l'intégration scolaire. Sa contribution à la problématisation de ce champ d'études, au développement et à

la mise en œuvre de pratiques d'intégration adaptées à différents publics scolaires, notamment les élèves du secondaire ayant une déficience intellectuelle, a été reconnue tant au Québec qu'à l'international.

Robert Doré était un homme intègre, sensible et engagé socialement comme en témoignent ses nombreuses implications au sein d'organismes communautaires et de quartier. Il convient de rappeler, à ce titre, son action bénévole à Centraide, à la Caisse Desjardins de Verdun ainsi qu'au Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles.

Ses collègues se souviendront qu'il était un homme jovial, chaleureux, déterminé et combatif. Robert, nous n'oublierons pas ton apport fondamental à notre département et à notre université, et surtout, surtout, nous conserverons en mémoire ton interprétation théâtrale de *La bouteille* que nous réclamions à chaque party!

Tous les membres du Département d'éducation et formation spécialisées offrent leurs sincères sympathies à Louise Brault, sa compagne de toujours, à ses filles Isabelle, Anne-Marie, Catherine et à leurs conjoints, ainsi qu'à ses six petits-enfants. □

Témoignages sur le travail en ligne et à distance par les professeur·es du Département de communication sociale et publique

Au cours de la dernière année, le SPUQ a lancé un appel à témoigner des impacts de la pandémie et du passage subit au télétravail sur la tâche professorale. Cet appel visait à faire connaître le point de vue de nos collègues sur les conditions de travail qui leur avaient été imposées par cette situation exceptionnelle. Il cherchait aussi à documenter et à faire entendre les difficultés que de nombreux-ses professeur-es éprouvaient, et ce, alors que la direction fermait la porte à presque toutes les demandes du SPUQ à ce sujet.

Nous avons d'abord publié, dans le numéro du mois d'octobre 2020, les témoignages de professeur-es parents de jeunes enfants et proches aidant-es, puis, en décembre, ceux des collègues du Département d'éducation et formation spécialisées. Nous présentons cette fois les résultats d'un sondage réalisé auprès de 20 professeur-es du Département de communication sociale et publique à la fin de l'automne 2020. Ce questionnaire a permis de recueillir 18 pages de témoignages

d'une grande richesse. À défaut d'avoir l'espace suffisant pour les présenter dans leur intégralité, le Département nous a autorisé à en reproduire quelques extraits anonymisés et représentatifs de la diversité des points de vue exprimés. Le sondage comportait 3 questions et une section réservée aux « autres commentaires », dont bon nombre ont pris la forme de messages ou de demandes adressés à la direction de l'UQAM. Nous remercions les 20 collègues d'avoir pris le temps de participer à cet exercice et la direction du Département de communication sociale et publique d'en avoir eu l'initiative.

1. Quels sont, selon vous, les charges particulières à l'enseignement en ligne ?

« Premièrement, la préparation des cours demande plus du 1/3 du temps [normalement requis]. Nous avons ainsi moins de temps à consacrer à nos autres tâches, principalement [à] la recherche. Deuxièmement, le temps nécessaire

pour gérer les différentes plateformes d'apprentissage est trois fois plus long. [...] Troisièmement, la gestion de chaque dossier étudiant est multipliée par trois, car toutes les correspondances se font désormais par écrit, alors que les étudiants-es peuvent habituellement venir nous rencontrer et discuter en marge des cours (début, pause, fin). Quatrièmement, toutes les tâches administratives sont également plus longues à réaliser, car toutes les communications doivent se faire par écrit. »

« L'enseignement en ligne nous force à revoir jusqu'aux objectifs pédagogiques, sans que ceux-ci puissent être négociés ou articulés aux logiques de programmes, faute de temps, mais aussi parce qu'il s'agit de mesures exceptionnelles que nous n'avons pas souhaitées. S'en suivent des modifications en profondeur dans les contenus qui sont à réduire pour susciter une attention qui ne peut être stimulée par des échanges informels. »

suite à la p. 10

Il est difficile « d'amener les étudiant-es à travailler en équipe et à collaborer, surtout dans le cadre de cours ateliers et laboratoires. Les dimensions expérientielles et [du] « savoir-faire » / « savoir-être » associées à ces cours sont plus difficilement transmises et mises en pratique en ligne. Une formule hybride me semble à privilégier (permettre au moins quelques cours ou périodes en présence). »

« L'évaluation est aussi différente. On va par exemple privilégier plusieurs évaluations, souvent individuelles, pour suivre le cheminement et les apprentissages, ce qui demande beaucoup de temps. »

À la tâche d'enseignement habituelle s'ajoute « l'utilisation de l'espace de clavardage et des sous-groupes pour des questions de nature pédagogique, de même que la gestion en alternance des interventions au microphone et dans le clavardage ».

« L'enseignement en ligne demande, paradoxalement, d'être particulièrement présent et disponible pour les étudiants-es. On sent anxieux. On doit s'assurer de les rendre confortables et de les appuyer davantage. »

« C'est étonnamment plus épuisant. J'ai un cours magistral qui a plus que 70 étudiants-es. J'essaie d'animer des échanges entre les étudiants-es, nos textes, et moi. Pour ce faire, il faut gérer tous les avatars dans la galerie [...] juste pour trouver qui parle. Il faut essayer de suivre les réponses dans le clavardage, et tout en essayant de garder un certain rythme. »

« Fatigue... car le temps de préparation, incluant le temps de formation, le temps de manipulation et l'anxiété technologique m'ont grugée avant même que la session ne débute; maintenant [...] que la session [est] engagée, [j'ai] le sentiment d'être privée de mes moyens d'expression (usage de mon corps dans l'enseignement, modulation de la voix ou de l'expression faciale, etc.). La fatigue oculaire, les maux de dos, de bras, de cou, de tête s'ajoutent à chaque heure passée en ligne. »

« Le contact avec les étudiants-es, si important, est tellement différent : en classe on peut voir dans un regard, une attitude, que quelque chose n'est pas compris; en ligne on a l'impression de parler dans le vide même si on nous fait un pouce en l'air ou qu'un brave pose une question. »

« Il y a aussi de bons côtés à l'enseignement en ligne. Je suis fascinée par ces nouvelles plateformes et leur potentiel. Nous expérimentons de nouvelles manières de faire et d'enseigner et cet apprentissage est intéressant en soi. L'enjeu est simplement qu'il manque de temps pour apprécier ces apprentissages parce que tout se fait en urgence. »

« Je trouve que les possibilités d'enseignement sont très grandes. J'ai une étudiante qui assiste à mon cours depuis le Mali. C'est extraordinaire! J'offre de la flexibilité à mes étudiants-es en enregistrant des capsules de théorie (qui peuvent être réécoutées en tout temps). »

2. Comment les charges particulières à l'enseignement en ligne agissent-elles sur votre planification de la session d'hiver 2021, advenant qu'elle se déroule dans des conditions similaires ?

« Étant donné le temps supplémentaire dédié à l'enseignement, les tâches relatives à la recherche ont été mises en suspens pendant l'automne (écriture d'articles et de chapitres de livre, préparation d'une demande de subvention). J'espère pouvoir les réaliser à l'hiver. »

« Il y aura nécessairement un manque de temps pour la planification et la préparation pour la session d'hiver, ce qui entraînera des effets sur la qualité de l'enseignement et les objectifs pédagogiques visés. La planification des séances en mode synchrone et celles en mode asynchrone sera réévaluée. Le contenu et le type de matériel disponible en mode asynchrone seront probablement revus à la baisse (par manque de temps de préparation). Les évaluations seront aussi revues pour diminuer le temps de correction et non en fonction des compétences et objectifs visés. »

« L'aide supplémentaire (heures de contrat des assistants-es) offerte est très appréciée. »

« J'ai maintenant une meilleure idée des possibilités, mais pas plus de temps pour concevoir, enseigner et modérer le *chat*, les demandes de questions, etc. en même temps. Du coup, j'en suis arrivée à la conclusion que pour enseigner dans des conditions correctes en ligne, peu importe la taille du groupe (au 1^{er} cycle, au-dessus de 15 personnes), il faut avoir un auxiliaire d'enseignement qui s'occupe de ces volets associés de plus près aux outils. C'est le seul moyen d'y arriver. »

« En principe, je ne prendrai pas 3 cours comme à l'habitude, ce serait trop. »

3. Quelles sont les incidences spécifiques du travail à distance (ou en ligne) sur les autres composantes de la tâche, soit les services à la collectivité, la recherche, l'encadrement, etc.?

Effets sur les services aux collectivités

Je n'ai « jamais envisagé que la situation pourrait perdurer pendant des mois... et maintenant, envisager une année? Tout passe par l'écrit ou les épuisantes rencontres Zoom qui me donnent des maux de tête ou une fatigue oculaire qui fait en sorte qu'aucune lunette ne semble ajustée. Écrire tout et compter sur l'écriture pour créer ou entretenir des liens socioprofessionnels de qualité, soutenir les nombreux-ses membres d'une équipe qui traversent en même temps des périodes difficiles (santé, famille...) consomme un temps et une énergie inexplicables. Je peine à récupérer mes faux pas (que j'aurais sans doute évité en face à face, instruite par le non-verbal) qui auraient pu se régler aisément par un échange informel (un repas, un café, un couloir...). Tout est lourd. »

« Le développement des systèmes d'information (plateforme, notamment) permet une étude plus détaillée des dossiers, mais se traduit par un déplacement de la charge de travail vers les responsables de programme. Il favorise une accélération des rythmes et une fragmentation des temps de travail. Le travail à distance accentue ces phénomènes. Le temps de l'indulgence liée à l'adaptation se trouve de plus en plus derrière alors que nous faisons de cette situation notre nouvelle normalité. Les réunions semblent en augmentation ou, en tout cas, prendre plus de temps. »



« J'ai l'impression que certaines activités de services à la collectivité sont allégées (par exemple, certaines réunions en Zoom me semblent plus efficaces !). »

Effets sur la recherche

« La recherche a été largement chamboulée ! Notamment la recherche partenariale, le recrutement de participants-es, les entretiens. Tout se fait via les écrans et cela fragilise les collaborations, les relations de confiance, etc. De plus, nos équipes sont dispersées et les étudiants-es, isolés-es dans leur maison... »

La situation affecte « surtout la recherche et la rédaction d'articles, qui doivent être mises un peu de côté. »

La recherche est « la composante qui souffre le plus, puisque la priorité est à l'enseignement et à l'administratif. Il a également fallu reconfigurer les modalités d'accès au terrain... De manière générale, l'adaptation se fait par un débordement sur le temps personnel. Et, plutôt que de glorifier notre flexibilité et [notre] capacité d'investissement, je m'inquiète de l'état dans lequel cela va nous laisser. »

J'observe des « difficultés à maintenir la dynamique des groupes de recherche et le suivi des projets de recherche d'équipe, avec l'organisation d'activités et d'échanges exclusivement en ligne. »

Effets sur l'encadrement des étudiant-es

« L'encadrement des étudiants-es souffre en ce moment [...], simplement parce qu'il me manque du temps pour fixer des rencontres, mais les projets de mémoires, ainsi que les mémoires et thèses continuent à rentrer. »

« Séances plus longues pour l'encadrement des étudiant-es, des cycles supérieurs et suivi plus constant. »

« Un assouplissement, puisque les étudiants-es sont aussi soumis au même régime technologique que nous. »

Effets sur le travail en général

« La majorité des délais habituels pour la soumission des notes, pour les lettres de recommandation, pour les bourses, pour la révision et soumission des demandes de subvention, pour l'évaluation des demandes de subvention (tâche que j'effectue généralement à l'automne et à l'hiver), etc. ont été maintenus tels quels comme s'il s'agissait d'une session habituelle. »

« Il y a des incidences « sociales »... [à] ne pas voir les collègues ailleurs qu'à l'écran. Je maintiens des contacts hors travail avec certains-es collègues et je ne me sens pas particulièrement isolée. Mais je soupçonne que l'isolement pourrait devenir un facteur de risque pour certains-es dans le contexte actuel. »

« La « vie en ligne » se passe assez bien lorsqu'on a un passé de travail en commun, mais le développement de la confiance et de la cohésion en sont ralentis (ce que montrent d'ailleurs les études). Ceci

dit, j'ai développé des pratiques pour favoriser des échanges informels lors de rencontres en ligne malgré l'inconvénient d'allonger un peu le temps des rencontres, cela a un effet très positif sur les relations et sur l'expression des émotions que nous toutes et tous vivons en ces temps incertains. »

« Tout le monde est dans le même bateau et je sais que nous essayons toutes et tous de trouver des moyens de garder notre collectivité intègre en nous rendant compte des défis numériques. Je trouve que nous sommes pas mal créatives, créatifs et je voulais juste prendre le temps ici de dire que j'apprécie fortement le travail de l'équipe du Département ainsi que toutes, tous nos collègues, merci ! »

4. Autres commentaires et messages à la direction en guise de conclusion

« Pourquoi ne pas dédoubler les cours ? Pourquoi ma connexion internet devrait-elle être à mes frais si elle sert majoritairement à l'Université ? »

« L'Université nous demande de mettre en place des cours en ligne sachant que, pour ce faire, comme on le voit dans le cas de la TÉLUQ, il y aurait besoin d'une équipe technopédagogique pour chaque cours, composée minimalement de l'enseignant, d'un technopédagogue, d'un technicien web et d'un tuteur. De plus, le temps de montage d'un cours en ligne est d'environ 9 mois. C'est insensé de croire que nous pouvons faire de même avec les piètres ressources que nous avons et le temps qui nous a été accordé pour ce revirement pédagogique. »

« J'aimerais partager l'expérience d'enseignement de Polytechnique. Pour ses cours portant sur le travail d'équipe collaboratif et le leadership [...], l'institution a décidé de scinder les groupes, afin de permettre aux groupes-classes de se réunir en plus petit nombre dans de grands auditoriums et, ainsi, respecter les consignes sanitaires... »

« Je trouve qu'en général, l'UQAM fait de son mieux pour bien gérer la situation. J'encourage à poursuivre dans cette direction. »

« Parmi les aspects les plus difficiles : l'impuissance générée par l'augmentation des inégalités sociales causée par la pandémie, mais aussi malheureusement par les remèdes proposés. Plus localement : le manque de reconnaissance ressenti de la part de la haute administration pour les professeurs-es, mais aussi pour le personnel de soutien. »

« Besoin d'auxiliaires d'enseignement même pour les petits groupes afin d'assurer une meilleure qualité et efficacité des prestations d'enseignement en ligne. Faire preuve d'une plus grande compréhension et flexibilité pour les évaluations des enseignements (qui pourraient manquer d'objectivité et ne pas tenir compte des conditions non optimales de prestation des cours). »

« Solutions possibles ? Alléger les tâches pour la session d'hiver, effacer ou alléger (réduire) des « dettes » professorales à l'hiver en cas de désistement de cours; prolonger les dates pour la soumission des notes [...], réduire le nombre et/ou [la] durée des rencontres de comités. Prendre bien soin du personnel de soutien, parce qu'ils et elles travaillent très, très fort. » □



Léa Laurence Fontaine, Chevalière Ès Loi L'amie, la camarade, la Professeure

// Alejandro Lorite Escorihuela, Bernard Duhaime, Gaële Gidrol-Mistral, Hugo Cyr, Martin Gallié, professeurs et professeuse à l'UQAM

Léa nous a quittés.

Nous perdons une amie. Léa laisse la marque profonde de sa générosité sur son monde, la trace indélébile de l'amie chaleureuse et souriante, l'image de sa passion intime pour la plongée sous-marine, sa collection de lunettes excentriques bien-sûr, mais aussi de chaussures immettables, de montres démesurées et d'objets insolites, et les indices infinis de son amour des chats, des pieuvres, des requins, d'Izia et de ses ami-es. Nous perdons l'amie inmanquablement solidaire, qui prend soin de ses proches comme du collègue malade, qui n'oublie pas d'envoyer toujours un mot délicat ou des fleurs, et rend visite à l'hôpital. Léa, cette amie qui prend le temps, toujours, tout simplement et tout naturellement, de se soucier des autres, cette amie sensible, sincère et entière qui, comme Jaurès qu'elle citait dans ses messages, cherche la vérité et cherche à la dire. Cette amie qui se bat pour ses ami-es parce que la solidarité s'impose, les contredit parce que la justice l'exige, et les prend dans ses bras parce qu'il y a aussi l'amour, n'est plus. Nous vivons l'absence de cette amie pour qui l'humanisme s'exerce dans tous les gestes du quotidien, cette amie-là qui écoute les autres, celle dont l'égo laisse leurs talents s'afficher et les siens s'en nourrir. Et nous nous demandons aussi où est cette amie bricoleuse, celle que l'on trouve dans son bureau à huit heures le soir, une scie à bois ou un marteau dans les mains, à construire une table ou accrocher un tableau au mur, et cette amie aventurière qui plonge dans le Saint-Laurent par -5°C ou dans les mers chaudes des Caraïbes parmi les requins qu'elle aime tellement. Nous perdons Léa, notre amie élégante, distinguée sans être guindée, l'amie artiste qui égaie son petit couloir de ses œuvres éclectiques réalisées au Musée d'art contemporain.

Nous perdons une camarade. Léa laisse un vide dans les rangs sur de nombreux fronts de lutte pour la justice sociale et le changement social radical, contre un système qui broie les individus, les travailleurs et les travailleuses. Dans notre souvenir de ses actions et de ses paroles, comme dans le sillon laissé par ses écrits, vivent un engagement viscéral, une indignation, une révolte permanente et douloureuse contre la violence des relations de travail qu'elle veut voir disparaître. Jamais indifférente, en guerre continuelle contre les injustices, sa vie de militante, d'intellectuelle et d'enseignante est une histoire construite de gestes anodins incessants comme de prises de position dramatiques, pour la cause des opprimé-es, des exploité-es, de la classe ouvrière. Notre camarade Léa nous laisse en témoin sa conviction simple de l'absolue nécessité de s'organiser, une conviction rappelée et martelée de réunion en réunion, dans les syndicats et dans les groupes de défenses des droits, dans les revues militantes et scientifiques, dans les conversations académiques et dans les conversations de la rue. Il y a le vide insaisissable. Mais il y

a aussi l'inspiration que nous laisse l'image de notre camarade Léa, une syndicaliste solidaire et résolument internationaliste, l'image d'une combattante teintée de rouge, de ses lunettes jusqu'au bout de ses idéaux.

Nous perdons une collègue. Il nous reste le sillage de sa présence intellectuelle et le feu des mots qu'elle nous laisse. Il nous reste aussi l'élan qui anime les étudiant-es portés par son enseignement, fidèle à ses convictions et à son engagement politique, sa personnalité entière, incapable de dissocier la dure réalité sociale d'un travail universitaire compris comme profondément politique. L'image de Léa l'enseignante nous interpelle par l'exemple : se distinguer toujours plus et toujours mieux par un dévouement constant et le réconfort apporté aux étudiant-es, et tout particulièrement à ceux et celles en difficulté à cause des hasards injustes et violents de la vie. Le corpus de recherche, sa défense acharnée des rapports collectifs et du droit de grève, sa passion pour la représentation des luttes collectives au cinéma, nous rappellent notre devoir de nous unir pour agir et nous battre collectivement.

Léa incarne un modèle d'intellectuelle et de professeure engagée pour nous toutes et tous : une experte incontournable dans son domaine, une autrice érudite, prolifique et brillante, dédiée aux étudiant-es, à la classe ouvrière, aux exclu-es. Ses travaux, dénonciation constante de la violence au travail et de l'exploitation des travailleurs et des travailleuses inspireront encore longtemps ceux et celles qui souffrent, travaillent et luttent pour changer le monde.

Anticonformiste, irrespectueuse à l'égard des titres pompeux des juristes, Léa, Chevalière Ès Loi, était fidèle à sa devise :

Je ne plierai pas.

Je ne m'en irai pas en silence.

Je ne me soumettrai pas.

Je ne me retournerai pas.

Je ne me conformerai pas.

Je ne me coucherai pas.

Je ne me tairai pas.

Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. (Jaurès)

A la mesure de Léa, notre amie, notre camarade, notre collègue, nous n'en avons pas fait assez. Ni pour elle, ni pour la lutte qu'elle menait. Nous allons en faire plus, toujours et encore, contre les inégalités, contre la souffrance au travail, pour plus de sourires, moins de solitude et moins de désolation, en portant avec nous le souvenir, le rire, la flamme de Léa, la Chevalière rouge Ès Lois. □



Réactions aux déclarations du SPUQ concernant la liberté académique

NDLR : Ce texte aurait dû paraître dans le numéro précédent du SPUQ-Info (n° 313, décembre 2020), au côté des deux autres lettres publiées sur le même thème. Nous nous excusons auprès de son auteur pour cette erreur.

// Benjamin Deruelle, professeur d'histoire de l'Europe moderne

Quelle n'a pas été ma surprise lorsque, le jour où ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'affaire « Lieutenant-Duval » faisait les gros titres dans la presse, le Comité exécutif du SPUQ m'a demandé de lire le communiqué qu'il s'appropriait à adresser à notre communauté. Homme blanc, francophone et français, arrivé depuis quatre ans à l'UQAM, je ne me sens pas particulièrement représentatif de la communauté enseignante ni ne me vois comme l'un de ses membres honorables auprès desquels on cherche des lumières. J'avais néanmoins signé la pétition en soutien à notre collègue de l'Université d'Ottawa et sans doute ai-je le tort de répondre rapidement à mes courriels. C'était donc en tant que signataire de cette pétition que l'on me consultait.

L'appropriation des connaissances passe en effet par la maîtrise d'un vocabulaire et de notions spécialisés, parfois chargés historiquement et émotionnellement, mais dont l'étude et la critique sont essentielles pour comprendre le monde et la réalité des sociétés passées et présentes. Y renoncer, c'est abdiquer une responsabilité intellectuelle et citoyenne, ainsi que contribuer à l'appauvrissement d'un vocabulaire sans lequel le débat, la pensée critique et la conception d'alternatives à des systèmes de pensée condamnables deviennent impossibles. Face à la situation qui se présentait, il faut rappeler avec conviction que la liberté universitaire – comprenant la liberté d'enseigner et de discuter; de rechercher, de créer et de publier; d'aborder et de critiquer des « questions d'ordre public » sans contrainte (art. 27 de la *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de l'UNESCO* [1997], reprise par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université [2018]) – est l'un des piliers sur lesquels repose la mission des établissements d'enseignement supérieur. Il faut marteler qu'avant d'être un article de conventions collectives destiné à protéger le personnel enseignant d'éventuelles sanctions disciplinaires, la liberté universitaire les soustrait, dans l'exercice de leur fonction, non seulement aux pressions politiques, religieuses et économiques, mais encore aux contraintes sociales et dogmatiques (UNESCO, art. 4, 1997); qu'elles soient exercées par des organismes gouvernementaux, universitaires ou religieux, ou par des groupes de pression, des collègues ou des étudiant-es.

Face à ces enjeux, je trouvais la résolution qui m'était soumise – et qui fut à peu de choses près, celle qui a été ensuite envoyée – peu audacieuse et déconnectée du contexte dans lequel elle survenait. Aucun des amendements que j'ai proposés n'a cependant été retenu par le Comité exécutif du SPUQ. J'aurais pourtant souhaité qu'après

avoir rappelé notre rejet collectif de toutes formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur la couleur de la peau, l'ethnicité, le genre ou l'orientation sexuelle, le SPUQ affirme avec force son attachement à la liberté académique et son rejet de toutes formes de pression sur l'enseignement et la recherche. Je comprends cependant la complexité de la situation pour un syndicat qui doit représenter une communauté d'une grande diversité ethnique, culturelle et linguistique; une diversité qui en est de surcroît la richesse. Je comprends que l'objet de ce communiqué était d'abord de rassurer la communauté professorale en rappelant les termes de notre convention collective. Je comprends que, par ce communiqué, notre syndicat s'engage à soutenir les professeures et professeurs de notre université si une telle situation devait s'y produire. Je comprends enfin l'impératif qui pèse sur tout syndicat de représenter l'ensemble de ses membres. Le texte produit est donc nécessairement la synthèse des différentes sensibilités constitutives d'un groupe aussi diversifié que celui des professeures et professeurs de notre université. Il fallait donc rassembler et rassurer autour d'un principe, la liberté universitaire, tout en réaffirmant notre attachement à la lutte contre le racisme.

Bien qu'elle affirme « l'importance de la liberté académique des professeur-es, chargé-es de cours et auxiliaires d'enseignement à l'égard de la matière abordée, des perspectives théoriques mises en œuvre ainsi que des conceptions et méthodes pédagogiques employées », la seconde résolution ne rassure qu'en partie. Dans le contexte actuel, en effet, la liberté universitaire est prise à parti dans les débats plus larges sur le racisme et la liberté d'expression rendus particulièrement sensibles par l'actualité des derniers mois. Dans ce contexte, il est nécessaire de dénoncer l'amalgame des enjeux, louables mais distincts, que l'on voit poindre un peu partout. Un amalgame dangereux en ce qu'il présuppose, au nom de la lutte légitime et nécessaire contre toutes formes de racisme et de discrimination, le recul, voire l'abandon, d'un principe fondateur des missions fondamentales de l'Université. Un amalgame conduisant à une vision manichéenne et dichotomique qui insinue, dans la communauté universitaire comme dans la société, des fractures là où le consensus semblait exister, sapant ainsi les fondements du vivre ensemble. N'est-il pas évident que l'on peut être tout à la fois pour la liberté académique et contre le racisme ?

Car si la liberté académique est sacrée, elle n'est cependant pas absolue. Elle impose des responsabilités et des devoirs au corps enseignant. Elle a en effet pour « corollaire » l'obligation faite à tout chercheur de « fonder son travail sur la quête sincère de la vérité », de le mener « en pleine conformité avec les normes éthiques et professionnelles », de viser « à apporter des réponses

aux problèmes auxquels est confrontée la société », « ainsi qu'à préserver le patrimoine historique et culturel de l'humanité » (UNESCO, art. 33, 1997, les obligations particulières pesant sur les enseignants-chercheurs sont précisées dans l'article suivant). La liberté universitaire n'autorise évidemment pas l'usage de mots lourds de sens pour blesser ou dénigrer notre prochain, mais elle nous donne la responsabilité d'éclairer nos étudiantes et étudiants et nos concitoyennes et concitoyens dans le cadre des missions de l'Université. Car nommer les choses et les expliquer, ce n'est ni banaliser ni excuser mais bien en comprendre les logiques pour en démontrer les errances, l'horreur parfois, et fournir aux étudiantes et étudiants et à la société les concepts adéquats pour lutter contre

des idéologies néfastes. Parce que les mots ont une histoire qu'il importe d'étudier plutôt que d'effacer, et parce qu'ils déterminent notre manière de penser, de décrire et de comprendre le monde, nommer et contextualiser les choses reste une opération essentielle à la compréhension des réalités humaines et sociales. □

- Portail de l'UNESCO : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_D0=D0_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- Site de l'ACPPU : <https://www.caut.ca/fr/au-sujet/politiques-generales-de-l-acppu/lists/politiques-g%C3%A9n%C3%A9rales-de-l%27acppu/%C3%A9nonc%C3%A9-de-principes-de-l%27acppu-sur-la-libert%C3%A9-acad%C3%A9mique>

ARRIVÉES // Bienvenue aux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| • Analytique, opérations et technologie de l'inform. : | Franklin Djeumou Fomeni
Matthieu Gruson | • Linguistique : | Marine Le Mené Guigourès |
| • Chimie : | Erin Lynn Dodd
Guillaume Goubert
Zoé Joly-Lopez | • Management : | Joëlle Bissonnette |
| • Communication sociale et publique : | Vincent Duclos-Bélanger | • Mathématiques : | Julien Keller |
| • Design : | Janice Nadeau | • Medias : | Kathleen Lévesque
Jean-Sébastien Senécal |
| • Didactique : | Vincent Bernier
Raoul Kamga Kouamkam | • Musique : | Ons Barnat |
| • Didactique des langues : | Séverine De Croix | • Psychologie : | Stéphanie Boutin
Éric Feugé
Marie Julie Potvin
Yanick Provost Savard |
| • Éducation et pédagogie : | Janie Brisson | • Sciences biologiques : | Benoît Vanderperre |
| • Études littéraires : | Louis-Daniel Godin-Ouimet
Gabrielle Tremblay | • Sciences comptables : | Olivier Greusard
Pierre-Étienne Pilote |
| • Études urbaines et toutistiques : | Juste Rajaonson | • Sciences de la Terre et de l'atmosphère : | Alejandro Di Luca |
| • Finance : | Xin Li | • Sciences de l'activité physique : | Nicolas Berryman |
| • Histoire de l'art : | Caroline Hotte | • Sciences économiques : | Marlon Seror |
| • Informatique : | Marc-Olivier Killijian
Joël Lefebvre
Vladimir Reinharz | • Sciences juridiques : | Ndeye Dieynaba Ndiaye |
| | | • Sexologie : | Stella Gurreri |
| | | • Stratégie, responsabilité sociale et environnement. : | Patrick Lecompte |

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------|----------------------------|
| • Danse : | Julien Blais (invité)
Caroline Laurin-Beaucage (inv.) | • Géographie : | Olivier Caron (invité) |
| • Didactique : | Pascale-Dominique Chaillez (inv.) | • Sciences comptables : | Robert McLaughlin (invité) |
| • Éducation et form. spécialisées : | Danielle Cloutier (invitée)
Vitor Matias | | |



DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM depuis 2018. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- Arts visuels et médiatiques : Michel Boulanger
Mario Côté
Francine Gagnon-Bourget
Jean-Pierre Gilbert
Pierre Gosselin
Alain Paiement
- Chimie : Richard Desrosiers
Benoît Marsan
Joanne Paquin
René Roy
Van Huu Tra
- Communication sociale et publique : Claude-Yves Charron
Lise Renaud
- Danse : Sylvie Fortin
- Design : Michèle Lemieux
Georges Frédéric Singerr
- Didactique : Christian Bégin
Gilles Cantin
Louise Ménard
Lucie Sauvé
- Didactique des langues : Marie Nadeau
- Éducation et form. spécialisées : Christa Japel
Delphine Odier-Guedj
- Études littéraires : Lucie Robert
Max Roy
- Études urbaines et touristiques : François Bédard
Richard Morin
Éric Weiss-Altaner
- Histoire : Sylvie Dépatie
Patrice Loubier
Jocelyne Lupien
Esther Trépanier
- Informatique : Anne Bergeron
Yves Blaquières
Ricardo Izquierdo
Louis Martin
Brigitte Kerhervé
Guy Tremblay
- Management et technologie : Monique Aubry
Michel G. Bédard
Jocelyn Desroches
Brian Hobbs
Roderick-James Macdonald
Suzanne Marcotte
Yves Nobert
- Marketing : Roy Toffoli
- Mathématiques : Robert Bédard
Luc Bélair
- Mathématiques : Sorana Froda
Carole Turcotte
- Médias : Antoine Char
Pierre Desrochers
Judith Dubois
Catherine Saouter
Paul Tana
- Musique : Denyse Blondin
Debbie Carroll
- Organisation et ress. hum. : Charles Benabou
- Psychologie : André Achim
Marc R. Blais
Claude Braun
Julie Jutras
Luc Reid
Peter B. Scherzer
Robert Proulx
Ellen Sheiner-Moss
Gilles Trudel
- Science politique : Bonnie Campbell
Mark-David Mandel
Alexander Macleod
Carolle Simard
- Sciences biologiques : David Bird
Jean-François Giroux
Yves Maufette
Roland Savard
- Sciences comptables : Réjean Belzile
Pierre Desforges
Manon Deslandes
- Sciences de la Terre et de l'atmosphère : Normand Goulet
Michel Jébrak
Enrico Torlaschi
- Sciences économiques : Steven Ambler
Francine Mayer
Pierre Ouellet
Louis Phaneuf
- Sciences juridiques : Jean Baril
René Côté
Daniel Mockle
Michelle Thériault
Rachad Antonius
Micheline Milot
Anne Quéniard
Joseph-Yvon Thériault
- Sociologie : Michel Laporte
- Théâtre : Ginette Berteau
Danielle Desmarais
Annie Gusew
- Travail social : François Huot
Suzanne Mongeau

314
avril 2021

BULLETIN
DE LIAISON
DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL